

Règlement

« TOUR DE L'OSSAU 2024 »

Préambule

CHALLENGE D'OSSAU

Le « Tour de l'Ossau » est l'ultime course inscrite au Challenge d'Ossau.

ARTICLE 1

L'UFOLEP 64 organise le 07 septembre 2024 une 12^e édition du Tour de l'Ossau.

Course pédestre de montagne de 20 Km et de 1100 mètres de dénivelée ouverte à tous à partir de la catégorie Junior (18 ans).

La limite d'âge est de 69 ans max, au-delà de cet âge les candidats doivent contacter l'organisation. Contact : cd.64@ufolep.org

Date limite d'inscription pour le tour de l'Ossau le **25 Aout 2024** ou avant si le nombre de 300 concurrents est atteint.

Avertissement 1 : l'altitude, la distance, le dénivelé, la nature du terrain fait de cette course à pied en montagne une épreuve réservée aux concurrents, hommes ou femmes, particulièrement entraînés et préparés à ce type d'épreuve. Ce n'est pas une randonnée

ARTICLE 2

L'inscription à la course ne sera validée qu'à réception du dossier complet : bulletin rempli et signé accompagné OBLIGATOIREMENT d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou de la photocopie de la licence sportive (FFA, FSGT, UFOLEP...présentant la mention « course à pied en compétition ») ainsi que le paiement en ligne de 20 euros.

Un dossier incomplet sera rejeté.

Il n'y aura aucune inscription le jour de l'épreuve ni par téléphone.

Inscription en ligne sur : <https://pyreneeschrono.fr/>

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Avertissement 2 : l'article 2 du présent règlement exige la remise du certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve. Cette exigence exclue les autres certificats médicaux (VTT, Tennis, vélo, etc.) seront également rejetés les certificats médicaux spécifiques à une autre course à pied qu'elle soit en montagne ou pas.

ARTICLE 3

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, balisage provisoire, pas de kilométrage affiché sur le parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours. Tout coureur ne respectant pas ces points sera disqualifié.

L'organisation se réserve le droit de changer le parcours où le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions de terrain ou de météo l'exigent.

ARTICLE 4

Retrait des dossards : Le jour de la course à partir de 7h30 jusqu'à une demi-heure avant le départ.
Le retrait sera effectif après émargement
Nous rappelons que, céder le dossard à une tierce personne sans l'accord écrit de l'organisation engage votre responsabilité juridique en cas d'accident.

Avertissement 3 : Il est formellement interdit de céder votre dossard sans l'accord de l'organisation. Céder le dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation engage votre responsabilité juridique en cas d'accident. Les changements de dossards ne seront acceptés que sur la base du document fourni par l'organisateur et dûment complété.

ARTICLE 5

Récompenses

Seront récompensés les trois premiers et les trois premières au général et les premiers de chaque catégorie.

ARTICLE 6

Ravitaillement

La course est en auto suffisance.

Un seul point d'eau sera placé au refuge de Pombie.

Les concurrents doivent prendre le départ avec des réserves alimentaires et de l'eau.

Matériel obligatoire : réserve d'au moins un bidon d'eau.

Equipement conseillé : réserve alimentaire, couverture de survie, sous-vêtements chauds de rechange pantalon ou collants, bonnet ou bandana, gant, une lampe électrique, un téléphone portable, coupe-vent imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne, un sifflet...

ARTICLE 7

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve l'attestation a été déposée à la préfecture, cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir.

ARTICLE 8

Les bâtons sont autorisés sur la course.

ARTICLE 9

Abandons :

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre son dossard à un poste de signaleurs, de ravitaillement ou à un coureur serre-file.

IL DOIT IMPERATIVEMENT LE SIGNALER !

A ce moment-là il ne fera plus partie des coureurs en course.

Toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée que les autres coureurs (ravitaillement, garbure...) et, le cas échéant pourra bénéficier d'un raccompagnement au départ.

Toutes blessures, même minimes, devra-t-être signalées à l'arrivée.

SECURITE : Intempérie

Cette épreuve se déroulant en haute montagne, les organisateurs se réserve le droit de repousser l'heure ou la date du départ de la course en fonction des conditions météorologiques qui peuvent rendre le parcours dangereux.

Notamment :

- Alerte de niveau orange
- Orages
- Brouillards
- Canicule
- Neige

L'organisation se réserve également le droit d'annuler l'épreuve sans préavis sans que les inscrits puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscriptions.

ARTICLE 11

PARC NATIONAL, ZONE NATURA 2000

Il est absolument interdit de s'écarter du parcours sous aucun prétexte. Les règles habituelles du parc national s'appliquent comme d'habitude. Des informations relatives au Parc National à sa réglementation spécifique figurent sur le site de l'organisation.

ARTICLE 12

Empêchement

Le coût de l'inscription est entièrement remboursable avant le 30 juin 2024 sur simple demande et sans justificatif à : **cd.64@ufolep.org**

Passée cette date, et compte tenu des frais qu'engendre une telle organisation, les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE 13

La signature du bulletin d'inscription ou l'inscription en ligne, vaut acceptation du règlement.

Résumé pratique de l'organisation :

Inscriptions : <https://pyreenechrono.fr/>

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE, NI PAR MAIL NI PAR TELEPHONE

Coût : 20 euros, paiement en ligne

Contact : **cd.64@ufolep.org**

Retrait des dossards : Sur la ligne de départ le jour de la course à partir de 7h30

Départ : 9h00 (lac de Pombie)

Ravitaillement : pas de ravitaillement sur le parcours, juste un point d'eau au refuge de POMBIE, course en autosuffisance.

Limitation : pas plus de 300 concurrents.

ATTENTION !

ATTENTION !

ATTENTION !

ATTENTION !

Il est formellement interdit de céder votre dossard sans l'accord de l'organisation.
Céder le dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation engage votre responsabilité juridique en cas d'accident.